

ÉCOLE
NATIONALE
SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE
PARIS LA VILLETTE

Conseil Scientifique du 25 avril 2013
Compte-rendu

Présents :

Le Président	Florence TOUCHANT, Directrice par intérim
Collège des enseignants	Christian MOLEY, Karen BOWIE, Christian PEDELAHORE, Xavier BONNAUD, Eric DANIEL-LACOMBE, Patrick LEITNER, Philippe DUBOIS, Jean-Pierre FRANCA, Patrick DUGUET
Personnalités extérieures	Guy AMSELLEM, Bruno REICHLIN
Excusés	Michael FENKER, Jodelle ZETLAOUI-LÉGER, Alessia DE BIASE, Yann NUSSAUME, Laurent SIMON, Antoine BÉVORT, Armelle THONNART, Stéphanie NAVA, Chris YOUNÈS
Invité(e)s	François GUÉNA, Bendicht WEBER Marléna GORGE, Secrétaire générale, Nicole AJARRAI, Responsable du pôle Recherche, Catherine Comet, responsable du service de la pédagogie.

Ordre des questions traitées en séance :

- 1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Scientifique du 12 février 2013
- 2 – Organisation d'un séminaire thématique : qu'est-ce qu'un doctorat en architecture ? Rapport du groupe de travail
- 3 – Cartographie des formations post-master et conjointes à d'autres établissements et mise en place d'un processus de cadre général. Rapport du groupe de travail.
- 4 – Elaboration d'une stratégie de recrutement sur cinq ans
- 5 – Questions diverses

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE
PARIS LA VILLETTE

Etablissement public à caractère administratif du Ministère de la Culture et de la Communication

144, avenue de Flandre, 75019 Paris, France

Tel. + 33 1 01 44 65 23 00 - Fax + 33 1 01 44 65 23 01

www.paris-lavillette.archi.fr



La présidente ouvre la séance à 9h11 .

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Scientifique du 12 février 2013

Une modification est apportée au point 2 : Définition précise des missions du CS : la phrase « Le DSA ne cesse de perdre de sa crédibilité au niveau national » ; est supprimée et remplacée par « Le DSA tend à devenir un diplôme propre aux écoles d'architecture ».

Patrick Duguet présente un document d'analyse chiffré sur le DSA aujourd'hui en France.

2 – Organisation d'un séminaire thématique : qu'est-ce qu'un doctorat en architecture ? Rapport du groupe de travail

Xavier Bonnaud, membre du groupe de travail présente un document écrit proposant une méthodologie de travail autour de 6 journées thématiques dont le public serait constitué des enseignants de l'école et des étudiants dits privilégiés car orientés vers la recherche.

Guy Amsellem expose le projet « 24 heures chrono » dont l'idée novatrice consiste à demander à 8 équipes de recherches de travailler sur un site dans le mode de la transhumance, le changement : Saclay, ADP Roissy, Gare de Rungis, LA Courneuve, Confluent Seine-Oise...

Les laboratoires sortent de leurs lieux de recherche et travaillent in situ du 31 mai au 1er juin pendant 24heures autour du Grand Paris. Chacune des équipes est alors filmées et explique sa démarche ainsi que les axes de recherches privilégiés.

Karen Bowie souligne l'aspect novateur, passionnant et intéressant de ce type de démarche. Elle suggère que d'autres entrées soient proposées afin de permettre aux différentes UMR de travailler conjointement.

Bendicht Weber revient sur le débat issu de cette démarche tournée vers l'extérieur ; la Lavue dont les deux axes transversaux sur l'environnement et l'architecture peuvent s'inscrire dans une démarche transversale d'UMR. Des suggestions sont attendues concernant les personnes invitées. Le ministère de tutelle doit être impliqué à la question du doctorat en architecture et ses finalités, ses enjeux particulièrement concernant les débouchés de ce diplôme. Il reste à réfléchir sur des personnalités qui ont contribué au développement du doctorat et l'ont inscrit dans la formation de l'ensapl v comme Yannis Tsiomis.

Inscrire l'architecture dans un monde qui se structure autour de l'architecture et des disciplines constituées, cf Edgar Morin.

La question des débouchés paraît essentielle pas tant sur la question des agences mais surtout dans des domaines comme la maîtrise d'ouvrage, l'industrie. Ce type de projet pourrait s'inscrire dans un partenariat avec par exemple le CNAM.

La question de la visibilité et du public ciblé des travaux au sein de l'ensapl v domine.

Comment capitaliser et valoriser ces savoirs et ainsi les rendre accessible aux étudiants de l'établissement, au circuit de la recherche mais également vers l'extérieur ?

Cette réflexion de mobilité Flandre-Jaurès est déjà largement débattue au sein des laboratoires de recherche qui souhaitent s'orienter vers la rencontre de recherche de projet. Le 17 mai dans la salle d'expo, la recherche s'expose à la villette!

Bendicht Weber souligne la création de l'optionnel Recherche en M2 semestre 9 dont la vocation est d'accompagner tous les étudiants souhaitant s'inscrire en parcours recherche pour déboucher sur un diplôme avec mention recherche et celle du DPEA Recherche qui, bien qu'il n'est pas encore reçu son agrément demeure un vrai succès pour les étudiants qui souhaitent s'orienter vers une thèse en architecture. Le problème du lieu physique des laboratoires exclus du site « flandre » est soulevé car il empêche le lien.

Le format des doctorats très académique perd en souplesse et doit être repensé afin de faciliter l'échange et la visibilité et ainsi permettre l'ouverture vers le doctorat en architecture particulièrement auprès des jeunes architectes de projet afin de ne pas opposer recherche et création. Cette question doit être débattue de façon collégiale et se nourrir des méthodes déjà appliquées notamment à l'étranger.

L'ensapl v doit donner du sens à cette mention afin que ce dernier ne proviennent pas de l'extérieur qui empêcherait la reconnaissance du cadre doctoral. L'ensapl v a pour responsabilité d'apporter du contenu. Il s'agit de construire le format et le contenu de la thèse en architecture de façon à pouvoir la soutenir et la défendre. Il ne s'agit pas de normaliser mais d'ouvrir dans les méthodes et les objets. La diversité de la recherche en architecture mérite d'être prise en compte.

Les « practice as research » en GB notamment permettent de relier le projet et la recherche d'archi et sont largement reconnus aujourd'hui.

Les notions opposées de « Doctorat d'exercice vs doctorat de praticien » impliquent de recentrer le débat autour de la question des liens entre recherche et enseignement dans une école d'architecture. En outre les productions de connaissance peuvent servir d'autres disciplines.

Un calendrier n'est pas encore arrêté mais s'inscrit dans l'année universitaire 2013-2014.

Le groupe de travail fournira l'avancée des travaux de réflexion et la mise en place définitive d'un calendrier.

Bruno Reichlin pose la question de la visibilité de ce qu'entreprennent d'autres écoles françaises afin éventuellement de mutualiser les travaux de réflexion. Cette situation vient du fait que le ministère de tutelle s'est désolidarisé de la réflexion inter-ensa. Les écoles trouvent alors des difficultés à travailler conjointement. Chaque école se substitue à une réflexion qui devrait être menée au niveau de la tutelle. La réponse peut sans doute venir de la définition précise des débouchés et du public concerné.

Un état des lieux dans les pays limitrophes est demandé par la Présidente au groupe de travail avec des exemplaires très précis de thèse afin d'évaluer le niveau d'exigence qui diffère d'un pays à l'autre afin d'éviter les évaluations toujours élogieuses mais peu probantes.

Un séminaire sur le doctorat en architecture est organisé en septembre 2013 à l'ensa de Belleville.

3 – Cartographie des formations post-master et conjointes à d'autres établissements et mise en place d'un processus de cadre général. Rapport du groupe de travail.

Jean-Pierre Franca présente la réflexion menée par le groupe de travail autour d'un tableau présentant la cartographie des formations post-master. Un état des lieux précis a été fait en vue de l'articulation de ces formations post-master et la master. En outre il a été estimé inopportuniste de comprendre le choix des étudiants par rapport à l'offre proposée. La majorité s'engouffre dans une seule filière qui semble se fabriquer en amont. C'est enfin l'occasion de s'ouvrir vers des partenariats extérieurs. Ainsi au lieu de s'engouffrer vers la filière HMONP, peut-être est-il judicieux de se renseigner ailleurs et de questionner les professionnels par rapport à leurs attentes de formation.

Le label « Master of advanced science » est également évoqué.

Une enquête pourrait être réalisée sur les cinq dernières années auprès des étudiants qui ont choisi la formation post-master notamment en université avec des master 2 de spécialisation et l'iup où les étudiants ayant obtenus un diplôme d'architecte à l'ensapl obtiennent alors un diplôme d'urbaniste fortement reconnu par les professionnels.

Quelle population s'inscrit dans ces post-master?

Et quelle est la tendance à s'y inscrire aussitôt ou à y revenir plus tard pour questionner de nouveau la pratique? Cette démarche engagée en vue d'une reconnaissance de l'extérieure semble faible, l'idée étant de parfaire leurs propres connaissances.

Les master co-habilité reconnus sur le plan européen semble être préférable aux masters d'établissement comme le DPEA.

LE DSA est issu des anciens DESS et DEA transformés en master pro. Les ensa étaient alors libres de transformer ces anciennes formations en master-pro ou en DSA comme à l'ensapl.

L'ensapl élabore une réflexion autour de la possibilité de faire évoluer le DSA avec des post-master spécialisés. Toutefois l'initiative n'ayant pas été encore encouragée, le démarche doit être actée avant une étape de prospection.

La question de la formation continue a également été envisagée par le groupe de travail. Or le CA planche sur ce sujet depuis plusieurs mois. Il est bon de recentrer le travail autour de la mise en place d'un questionnaire afin de pouvoir l'exploiter et envisager des pistes d'orientations. Des thématiques pourraient être déjà abordées dans le cadre de master co-habilités : science de l'environnement etc...

Deux grands terrains intéressent les étudiants du point de vue de l'exercice professionnel : la réhabilitation (formation continue mais rien en master) et assistance en maîtrise d'ouvrage (algèbre de l'édifice, maître d'ouvrage public en projets urbains et architecturales) Des initiations crédibles en formation initiale autour de ces thématiques sont à envisager dans le cadre d'une préparation vers ces formations spécifiques.

La maîtrise d'ouvrage devrait également relever d'une grande thématique.

4 – Elaboration d'une stratégie de recrutement sur cinq ans

Le groupe en lui-même n'a pas travaillé mais envisagé des pistes de travail :

- recensement de la situation des enseignants : départs sur des connaissances particulières
- stratégie d'établissement, trop de cloisonnement dans les formations
- création d'une formation à la maîtrise d'ouvrage nullement dispensé aujourd'hui en France et dont la profession souffre
- articuler formation initiale et formation post-master sans tomber dans le professionnalisme, la perte notamment du développement durable portée jusqu'au niveau national ou de la question du handicap en architecture n'a plus d'écho à la villette
- nécessité de faire évoluer certaines procédures auprès du ministère de tutelle afin de trouver des solutions à la crise réelle de recrutement au sein des ensa.
- Les questions lors du recrutement relèvent-elles de la personnalité de l'enseignant ou uniquement du contenu du champ

Afin d'éviter la logique de stagnation, une réflexion sur le projet de l'école doit venir renforcer une stratégie par rapport à des objectifs et non pas sur des personnes. Ainsi les profils de poste définis dans une logique d'école qui doit être également portée par le ministère de tutelle. Les départs en retraite de titulaires sans transition fragilisent des champs thématiques.

Le débat sur le projet ne doit pas être fait au moment du recrutement mais largement en amont. Ce qui implique que l'école ait alors formulé son attente.

La réflexion d'offre pédagogique n'est pas ajustement superposable à la richesse des laboratoires de recherche.

Un tableau du nombre d'heures habilitées en Licence et Master mettent en lumière les manques notamment des compétences par champs. Les responsables des différents champs sont invités à exprimer leurs attentes et difficultés de recrutement dans un cadre plus général qui permettrait des rapprochement transversaux. La pluralité des disciplines rend le nombre d'heures habilitées très lourd pour un étudiant. Une réflexion sur une plus grande souplesse d'heures habilitées peut être menée.

Catherine Comet remet un document de travail qui précise les heures habilitées par champs et disciplines

Nécessité d'entreprendre un recensement qui permettrait de comparer les besoins en terme d'encadrement et les disponibilités en terme de charge enseignant et de croiser ces informations chiffrées avec la stratégie de recrutement de l'ensapl. Ainsi le champ ATR en formation initiale dont le nombre d'heures habilitées est assez conséquent semble attirer beaucoup d'étudiants. Ce qui relève d'une spécificité de la formation initiale de l'ensapl. Or un projet d'établissement se dessine également au travers d'offres post-master. Les étudiants qui s'inscrivent en première année définissent une ébauche de projet personnel en fonction de l'offre globale proposée.

Sans doute est-il envisageable de commencer le travail par des réflexions de recrutement thématique auprès des actuels professeurs de projet de l'ensapl en place depuis quelques années qui souhaitent assurer la continuité de leur champs. Le lien plus tenu entre le séminaire et le projet est largement demandé par les étudiants. Ce rapprochement également souhaité par les enseignants résoudrait sans doute beaucoup de chose. Tout en gardant à l'esprit que les enseignants restent au service de l'établissement a autour d'une stratégie mise en place par l'ensapl identifiée notamment par ses enjeux.

Un document relatant les urgences en matière de recrutement notamment dans le champs relatif au développement durable est demandé. Une structure de mise en oeuvre de cette réflexion est demandée comme pour la refonte du master en son temps.

Or l'une des missions du Conseil scientifique est justement de porter cette stratégie de recrutement, de discipline et du devenir des disciplines. Le CS doit faire ce travail de préparation de positionnement de l'ensapl v sur ces questions de recrutement. Une instance de « mandarins » est abandonnée!

Le conseil scientifique permet de localiser, cibler certaines thématiques fragilisées qui méritent d'être renforcées. Un séminaire transversal serait un lieu d'échange permettant de trouver des énergies au sein de l'ensapl v pour porter cette réflexion.

Guy Amsellem souligne que cette école s'est construite autour de la critique et de la modernité et son évolution doit se faire autour de la transition écologique, de sa relation au milieu et de la globalisation en y interrogeant les pratiques de l'architecture, la ville et la société. Plus qu'un travail de réhabilitation, un travail sur l'existant est envisagé et implique toutes les données d'architecture et de création mais qui surtout oblige à regarder.

La mise n commun lors d'une journée de séminaire thématique autour de l'écologie territoriale sans doute en octobre permettrait de définir les axes d'une orientation.

L'écologie territoriale plus que développement durable doit demeurer une pratique transversale et abordée dans plusieurs champs.

Yann Nussaume rejoint le groupe de travail.

–

5 – Questions diverses

Aucune !

Dates du prochain CS :

– mercredi 25 septembre à 9h00

La Présidente du CS lève la séance à 11h47.

Florence Touchant
Présidente du Conseil scientifique

La directrice par intérim

Florence TOUCHANT